

## **Projet**

# **Avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2015 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon**

## **Parc locatif public et Parc privé ancien**

### **Entre :**

**La Communauté urbaine du Grand Dijon**, représentée par Monsieur François REBSAMEN  
Président, ci-après dénommée le Grand Dijon ou le délégataire,

**et**

**L'État**, représenté par Madame Christiane BARRET, Préfète de la Région Bourgogne  
Franche-Comté,  
Préfète du Département de la Côte-d'Or,

Vu la convention-cadre initiale signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'État, relative à la  
délégation de gestion 2010-2015 des aides à la pierre pour le logement ;

Vu la convention signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'ANAH, pour la gestion des aides  
relatives à la rénovation à l'habitat privé ancien ;

Vu la répartition des enveloppes 2015 arrêtée en Comité Administratif Régional (CAR) en date du  
30 janvier 2015 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 09 avril 2015 approuvant les dispositions  
de l'avenant n°1 pour l'année 2015 relatif à la convention-cadre 2010-2015 de délégation de  
gestion des aides à la pierre ;

Vu l'avenant 2015 n°1 à la convention-cadre 2010-2015 de délégation des aides à la pierre, signé  
le 28 avril 2015 ;

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **1 - MOYENS FINANCIERS 2015**

Les articles B1 et B2 de l'avenant n° 2015-1 relatifs à la répartition des moyens mis à la disposition du délégataire par l'État sont modifiés de la façon suivante :

Pour 2015, l'enveloppe de droits à engagement délégués est fixée à **3 601 799 € se déclinant comme suit :**

- **945 295 € (hors reliquats) pour le logement public**
- **2 656 504 € pour la rénovation du parc privé ancien.**

**1-1 –** L'enveloppe 2015 déléguée pour le logement public à loyer modéré s'élève à **945 295 €** (hors reliquats et annulations mobilisables)

**1 059 925 € ont été consommés au 31 décembre 2015 par le Délégataire :**

- 821 925 € correspondant au financement de 155 PLAI (soit 119 en zone 4 à 5 535 € et 36 en zone 5 à 4 535 €),
- 238 000 € au titre des subventions pour surcharge foncière mobilisées au bénéfice de 119 PLAI situés en zone 4.

**1-2 –** L'enveloppe financière pour l'habitat ancien privé ancien s'élève à **2 656 504 €** dont 501 534 € de crédits "Aide de Solidarité Écologique" et "ingénierie" relevant du programme "Habiter Mieux"

## **Article 2 : OBJECTIFS QUANTITATIFS 2015 RÉALISÉS**

Parallèlement, les objectifs quantitatifs définis dans l'avenant 2015, n°1 à l'article A, sont révisés de la façon suivante :

### **2-1 Parc locatif public :**

779 logements ont été **financés en 2015 dont 506 millésimés 2015.**

#### **2-1 a) :**

L'objectif initial de **612** logements PLUS-PLAI est ramené à un résultat de **479 logements** (633 avec reprise des annulations) répartis comme suit :

- 160 PLAI se répartissant comme suit :
  - **155 PLAI** ayant fait l'objet d'**une décision de financement (DF) 2015** pour un montant de subvention de 7 535 € par logement en zone 4 et 4 535 € en zone 5,
  - 5 PLAI ayant fait l'objet d'une nouvelle décision de financement (DF) 2015 suite à l'annulation de la DF initiale.
- 473 PLUS se répartissant comme suit :
  - **324 PLUS** ayant fait l'objet d'**une décision de financement (DF) 2015**,
  - 149 PLUS ayant fait l'objet d'une nouvelle DF 2015 suite à l'annulation de la DF initiale.

**Pour mémoire :**

*Décisions de Financement (DF) 2015 prises suite à l'annulation d'une DF antérieure (durant la convention 2010-2015) :*

- DF au profit de Dijon Habitat : 7 PLUS "Beaumarchais" 101 boulevard Joffre à Dijon (DF initiale 2012 : 8 PLUS, 7 PLAI d'un montant de 36 000 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 13 PLUS "Les maraîchers lot F" à Dijon (DF initiale 2014 : 13 PLUS, 3 PLAI d'un montant de 17 604 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 16 PLUS "Les maraîchers lot C" à Dijon (DF initiale 2014 : 16 PLUS, 3 PLAI d'un montant de 17 604 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 11 PLUS rue de la Grande Fin à Fontaine-les-Dijon (DF initiale 2014 : 12 PLUS, 6 PLAI d'un montant de 35 208 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 24 PLUS (7 200 €) "les Grandes Bergeries" rue Chevreul à Dijon (DF initiale 2011 : 27 PLUS soit 8 100 €, 9 PLAI d'un montant de 85 500 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 2 PLUS 4 rue des Mûriers à Dijon (DF initiale 2014 5 PLUS)
- DF au profit de Dijon Habitat : 9 PLUS 4 rue de la Raffinerie à Dijon (DF initiale 2014, 37 500 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 27 PLUS (8 100 €) "Petit Creuzot" Passage Jean Jaurès à Dijon (DF initiale 2011 : 32 PLUS soit 9 600 € et 8 PLAI d'un montant de 76 000 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 28 PLUS rue Ernest Lory à Dijon (DF initiale 2014 : 23 PLUS)
- DF au profit de Logivie : 12 PLUS et 5 PLAI (45 000 €) rue de la Fontaine Sainte-Anne à Dijon (DF initiale 2012 : 12 PLUS, 5 PLAI de 45 000 €)

**2-1 b) :**

L'objectif de logements à loyer modéré **PLS** initialement de 139 est porté à 146.

- 27 ayant fait l'objet d'une **décision de financement (DF) 2015**
- 119 ayant fait l'objet d'une nouvelle DF 2015 suite à l'annulation de la DF initiale

**Pour mémoire :**

*Décisions de Financement (DF) 2015 prises suite à l'annulation d'une DF antérieure (durant la convention 2010-2015)*

- DF au profit de Dijon Habitat : 3 PLS rue des Mûriers à Dijon (DF initiale 2014 : 3 PLS)
- DF au profit de Dijon Habitat : 7 PLS rue Ernest Lory à Dijon (DF initiale 2014 : 13 PLS)
- DF au profit d'Orvitis : 5 PLS impasse Tisserand à Marsannay-la-Côte (DF initiale 2013 : 18 PLS)
- DF au profit de Logivie : 8 PLS rue Sainte-Anne à Dijon (DF initiale 2012 : 8 PLS)
- DF au profit de la SNC Mirande : 96 PLS 73 rue de Mirande à Dijon (DF initiale 2013 101 PLS)

**2-1 c)** : 67 logements ont été financés en 2015 en PSLA sur un objectif de 145.

### **2-2 Rénovation du parc privé ancien :**

Le financement des projets de rénovation de **230 logements privés anciens** ont fait l'objet d'une décision de financement au titre de l'exercice 2015.

#### **2-2. 1 Propriétaires occupants (PO)**

**A été financée la rénovation de 208 logements :**

- 144 logements relevant du programme "Habiter Mieux" sur un objectif de 165,
- 51 logements relevant des travaux pour l'autonomie et le maintien à domicile sur un objectif de 39,
- 13 logements dans le cadre du traitement du logement indigne et bénéficiant également du programme Habiter mieux sur un objectif de 8.

Ces projets concernent 19 communes du Grand Dijon :

Dijon, Marsannay-la-Côte, Chenôve, Sennecey-les-Dijon, Talant, Chevigny-Saint-Sauveur, Saint-Apollinaire, Plombières-les-Dijon, Fontaine-les-Dijon, Bresse-sur-Tille, Quetigny, Fenay, Longvic, Bretenière, Daix, Neuilly-les-Dijon, Perrigny-les-Dijon, Hauteville-les-Dijon et Ouges.

#### **2-2. 2 Propriétaires bailleurs (PB)**

**Les dossiers de propriétaires-bailleurs (PB), en locatif à loyer encadré, portent sur 22 logements,** dont 21 se sont inscrits dans les dispositions du programme « Habiter Mieux » :

- ✧ 21 sont des logements à loyer conventionnés sociaux ou très sociaux,
- ✧ 1 logement à loyer intermédiaire.

Les travaux financés relevant des dossiers de propriétaires-bailleurs ont par ailleurs donné lieu au traitement de :

- 18 logements indignes ou très dégradés sur un objectif de 17 ;
- 3 logements relevant de travaux d'amélioration sur un objectif de 10 ;
- 1 logement relevant uniquement de l'amélioration de la performance énergétique (Habiter Mieux) sur un objectif de 5.

Cette offre locative se situe sur les communes suivantes :

- 20 logements à Dijon,
- 1 à Chenôve,
- 1 à Plombières-les-Dijon.

**Article 3 :**

Le présent avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2015 des aides à la pierre du Grand Dijon fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète de la région Bourgogne  
Franche -Comté,  
Préfète de la Côte d'Or,

**Christiane BARRET**

A Dijon, le  
Le Président de la Communauté urbaine  
du Grand Dijon,

**François REBSAMEN**